



NATIONS UNIES

## Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux

Le Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux (le « Mécanisme ») a été créé le 22 décembre 2010 par le Conseil de sécurité de l'ONU pour continuer à exercer les compétences, les droits, les obligations et les fonctions essentielles du Tribunal pénal international pour le Rwanda (le « TPIR ») et du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (le « TPIY »), qui ont fermé en 2015 et 2017 respectivement.

# DÉCLARATION

PRÉSIDENTE

(Exclusivement à l'usage des médias. Document non officiel.)

La Haye, le 10 juillet 2022

## Discours de clôture de la Présidente du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux, la Juge Graciela Gatti Santana, à l'occasion de la conférence intitulée *Srebrenica Heroines* (les héroïnes de Srebrenica) qui s'est tenue à Potočari le dimanche 10 juillet 2022

Excellences,  
Vous les victimes et rescapées,  
Mesdames et Messieurs,

Je suis très heureuse et honorée de participer avec vous à cette conférence destinée à célébrer les expériences uniques vécues par les femmes rescapées du génocide de Srebrenica. C'est la première fois que je m'exprime publiquement depuis ma prise de fonctions en tant que Présidente du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux, il y a tout juste 10 jours, et c'est aussi ma première visite dans votre beau pays. C'est avec humilité que je m'adresse à vous à Potočari, en ce lieu solennel de tristesse et de mémoire, et que je rencontre ici aujourd'hui certaines de ces femmes extraordinaires.

En tant que première femme Présidente du Mécanisme, comment mieux débiter mon mandat qu'en participant à cet événement et en écoutant les points de vue présentés par tant de femmes aux parcours si différents ? Des femmes rescapées ; membres de la société civile ; responsables politiques, diplomates et juristes ; magistrates. Ensemble, évoquant le courage, les réalisations et les épreuves inimaginables des héroïnes de Srebrenica.

Il y a maintenant 27 ans qu'ont été commises, ici à Srebrenica, des atrocités effroyables. Pourtant, cette conférence est la première de ce type à être organisée en l'honneur des femmes, des mères, des sœurs et des filles qui ont été témoins des événements de juillet 1995 et en sont rescapées. Ainsi, quelle magnifique occasion que cette conférence dont, je suis certaine, vous aurez apprécié chaque instant.

Les femmes comptent parmi les personnes les plus touchées par les conflits, et c'est particulièrement vrai s'agissant de la guerre en Bosnie-Herzégovine dans les années 1990. À Srebrenica, beaucoup d'entre vous ont perdu des êtres chers dans de terribles circonstances. Beaucoup ont également été victimes de crimes atroces, tels que des violences sexuelles, des agressions physiques et des transferts forcés. Étant moi-même une femme,

Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux

Tél. Arusha : +255 (0)27 256 5376

Tél. La Haye : +31 (0)70 512 5691

Adresse électronique : [mict-press@un.org](mailto:mict-press@un.org)

Le Mécanisme sur [Facebook](#), [Twitter](#), [YouTube](#), [LinkedIn](#)

[www.irmct.org](http://www.irmct.org)



une épouse et une mère, permettez-moi d'exprimer ma compassion la plus profonde pour les pertes et les souffrances inimaginables que vous avez endurées.

Malgré la tragédie personnelle et collective que vous avez vécue, vous, les rescapées, pendant plus d'un quart de siècle, avez porté le flambeau dans votre quête incessante de justice et de vérité. Et votre résilience a été pour d'autres une source d'inspiration. Ayant consacré trois décennies de ma vie professionnelle à promouvoir l'état de droit, j'ai le plus grand respect pour votre détermination. De fait, à sa façon, chacune des personnes ici présentes s'est investie pour changer les choses, pour laisser sa marque, pour soutenir la justice. Ces qualités devraient être plus présentes dans le monde d'aujourd'hui, et cette rencontre est primordiale pour mettre en lumière votre histoire et permettre l'échange des idées.

L'on dit souvent que lorsque les femmes occupent une place égale dans la société, la société dans son ensemble en tire un profit immense. De la même façon, lorsque les femmes participent activement aux processus menés après les conflits, la paix est plus durable. Cette conférence vient donc également à point nommé et j'espère que c'est un signe positif, non seulement pour la Bosnie-Herzégovine, mais aussi pour d'autres communautés et pays affectés par les conflits.

Des initiatives récentes prises au sein de l'Organisation des Nations Unies marquent également une évolution, progressive mais encourageante, de la visibilité des femmes et de leurs contributions. Je fais référence, par exemple, à la résolution adoptée par l'Assemblée générale le 28 avril 2021, proclamant le 10 mars « Journée internationale des femmes juges ». En outre, il y a de cela quelques semaines seulement, le 20 juin 2022, l'Assemblée a adopté une résolution proclamant le 24 juin « Journée internationale des femmes dans la diplomatie ». Dans l'une et l'autre de ces résolutions, l'Assemblée a réaffirmé « que la participation active des femmes, sur un pied d'égalité avec les hommes, à tous les niveaux des processus de décision, est indispensable pour parvenir à l'égalité, au développement durable, à la paix et à la démocratie ». Le Mécanisme a été heureux de pouvoir célébrer pour la première fois ces deux Journées internationales en 2022.

Enfin, je souhaite saluer l'installation artistique *Mother's Scarf*. En instaurant un sentiment de lien entre les femmes du monde entier, le message simple de solidarité qu'elle transmet a su toucher le cœur de nombreuses personnes et je suis très heureuse d'y contribuer.

Pour conclure, je souhaite une fois encore faire part de mon admiration pour les femmes rescapées du génocide de Srebrenica. Vous êtes de véritables héroïnes.

Merci à toutes et à tous pour votre attention.

\*\*\*\*